

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS155

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Cattin, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Dive et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 23

À l'alinéa 6, substituer au nombre :

« 71 »

les mots :

« soixante et onze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel